

DIPAC – Rapport d’activité 2007

La Délégation Internationale pour l’Audit et la Comptabilité (DIPAC) est la structure commune mise en place par les deux organisations professionnelles françaises, le Conseil Supérieur de l’Ordre des Experts Comptables et la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, pour coordonner et animer l’ensemble de leurs activités internationales et suivre tous les projets correspondants.

Le regroupement des activités internationales françaises sous une seule structure permet ainsi d’accroître l’efficacité de la profession, en optimisant les ressources disponibles et en assurant l’expression d’une même voix, que ce soit en réponse à des exposés sondages ou lors de prises de position sur les questions internationales qui concernent la profession comptable.

La DIPAC a été créée en octobre 2005. Ses organes de gouvernance ont été mis en place au cours de l’année 2006. Au 1^{er} janvier 2007, la DIPAC était pleinement opérationnelle. Le soutien sans faille des deux présidents, Jean-Pierre Alix et Vincent Baillot, et leur conviction profonde de l’importance que les sujets internationaux revêtent pour la profession toute entière ont permis à la DIPAC de poursuivre en 2007 le programme d’action engagé dès son origine et de continuer à œuvrer au profit des deux institutions.

La DIPAC s’articule principalement autour de deux pôles :

- Représentation de la profession française à l’étranger, qui présente elle-même deux aspects :
 - Participation aux travaux des instances régionales et internationales et de leurs comités,
 - Rencontres bilatérales avec les professionnels étrangers, de portée générale ou sur des points techniques particuliers,
- Coopération et assistance au développement, orientées principalement vers les pays d’Europe centrale et orientale, vers le monde francophone d’Afrique et d’Asie du Sud-est et vers l’Amérique Centrale et les caraïbes. Un organe spécifique, la Direction du Développement et des Partenariats Internationaux (DDPI), que dirige Bernard Kleiner, anime cette activité avec l’apport et l’expérience d’une Commission des Actions de coopération technique, que préside M. Janin Audas. Tous les projets concrets préparés et suivis par la DDPI mettent en application pratique et contribuent à une part des activités internationales de la profession ; elles s’articulent évidemment avec les priorités et les orientations définies dans le cadre de la DIPAC pour le positionnement international de la profession française.

La DDPI rend compte par ailleurs de son activité dans un rapport annuel spécifique.

Relations avec les instances internationales et régionales

IFAC

L'IFAC, International Federation of Accountants, est l'organisation représentative de la profession comptable au niveau mondial. Elle a pour objectifs de servir l'intérêt général, de renforcer l'économie mondiale en faisant progresser la profession comptable, en publiant des normes professionnelles de grande qualité et en assurant la promotion de la convergence vers les normes internationales de la profession.

En 2007, la profession française était encore convenablement représentée dans les instances de l'IFAC : 6 représentants participant aux travaux du Board et de cinq comités spécialisés, plus une présence forte dans les groupes de travail ponctuels qui ont fonctionné au cours de l'année. La représentation française doit cependant diminuer par rapport au passé récent, suite au non renouvellement du siège occupé dans deux comités à partir de la fin de l'année 2007. Cela conduit la DIPAC à jouer aussi complètement que possible un rôle de vigie sur les travaux en cours dans tous les Conseils et Comités de l'IFAC.

Afin de coordonner l'action des délégués français, deux réunions ont été organisées en 2007, pour parvenir à une meilleure connaissance des problèmes rencontrés par chacun ainsi que de leurs attentes vis-à-vis des institutions et de leur représentant au Conseil d'administration de l'IFAC.

Au cours de 2007 les représentants français à l'IFAC ont pu défendre la position des institutions sur les questions suivantes :

- Amendements à la constitution de l'IFAC, mise en place de relais régionaux et conventions de mentorat, lancement de la phase 3 du programme de conformité, convergence des normes nationales vers les normes internationales, lancement de IFACnet, base de données mondiales sur la comptabilité et la gestion accessibles par Internet
- Réécriture des normes internationales d'audit et d'assurance (programme « clarity »)
- Ajout de chapitres sur l'indépendance au code d'éthique
- Mise à jour des normes d'éducation sur la formation pratique et la formation continue
- Approfondissement des normes du secteur public : engagements sociaux de l'Etat, partenariats public/privé, convergence avec les normes du secteur privé IFRS
- Elaboration d'outils pour les professionnels comptables en entreprise

La DIPAC a également participé aux manifestations organisés à l'occasion du trentième anniversaire de l'IFAC à Mexico.

Par ailleurs la DIPAC a lancé et supervisé un important travail de traduction des documents publiés par l'IFAC (normes, guides, documents factuels) conformément aux engagements pris lors de l'adhésion des instituts français à l'IFAC, et pour faciliter l'accès à ces textes par les professionnels francophones.

FEE

La FEE, Fédération des Experts comptables Européens, est l'organisation représentative de la profession comptable en Europe. D'une part elle défend les intérêts de l'ensemble européen au sein des instances professionnelles internationales, d'autre part elle joue un rôle de conseil auprès des organismes décisionnels de l'Union européenne. La présidence pour les années 2007-2008 a été confiée à un confrère Français, Jacques POTDEVIN.

Les travaux engagés par la FEE sont menés au sein de nombreux groupes de travail thématiques qui peuvent eux-mêmes sous traiter certains sujets à des structures ad hoc pour une période limitée dans le temps.

Là encore la profession française est bien représentée, présente dans la quasi totalité des groupes de travail. De même que pour l'IFAC, la DIPAC a réuni à deux reprises en 2007 les représentants et leurs conseillers techniques pour faire le point sur la situation dans chaque groupe, les difficultés rencontrées et l'assistance souhaitée de la part des institutions.

Les principaux sujets traités au niveau européen en 2007 ont porté sur :

- le projet de norme comptable IFRS pour les PME,
- la transposition dans les Etats membres de la directive sur l'audit légal et la mise en place de la coordination des organes nationaux de supervision,
- le projet « simplification » engagé par la Commission, dont l'objectif est la suppression de certaines obligations comptables et d'information financière qui incombaient jusqu'à maintenant aux PME
- un sujet voisin est la recherche d'actions rapides pour réduire les charges administratives des entreprises avec un objectif de réduction des charges de l'ordre de 25 % jusqu'en 2012
- les questions de libéralisation, qualification et accès à la profession, notamment
 - la limitation de la responsabilité de l'auditeur,
 - la détention du capital d'une firme d'audit/de comptabilité,
 - la reconnaissance mutuelle des diplômes.

Outre ces activités continues, la DIPAC a participé aux manifestations organisées par la FEE :

- séminaire annuel sur les derniers développements dans l'Union Européenne en mars 2007,
- congrès européen sur les PME et petites structures comptables tenu à Scheveningen aux Pays Bas en octobre 2007, avec une participation française (congressistes et orateurs) importante
- conférence des présidents des institutions membres de la FEE à l'occasion du 75^e anniversaire de l'IDW à Berlin en novembre 2007

Autres organisations régionales

Philippe Gilnicki, vice-président du CSOEC et président de la Commission des affaires internationales de l'Ordre a représenté la profession française au 17^e Congrès de la **Confederation of Asian and Pacific Accountants** (CAPA), qui s'est tenu à Osaka (Japon) en octobre 2007.

M. Janin Audas, Président de la Commission des Actions de coopération technique a participé pendant l'année à plusieurs Congrès ou séminaires organisés par des partenaires étrangers, notamment en Europe orientale, et y a représenté les instituts professionnels français.

La DIPAC a été également présente aux manifestations suivantes :

Séminaire du **Comité de Integración Latino Europa-America** (CILEA) à Badajoz (Espagne) en novembre 2007,

Conférence de la **Fédération de Experts comptables Méditerranéens** (FCM) à Athènes en octobre 2007. La présidence de la FCM est confiée, depuis la fin de l'année 2006, au Français William Nahum, Président de l'Académie des sciences et techniques comptables et financières et ancien Président de l'OEC.

Relations bilatérales et missions de représentation

De nombreux contacts sont noués avec les instituts d'autres pays, européens ou non. Le congrès annuel du CSOEC et les assises de la CNCC constituent des cadres privilégiés pour nouer ou approfondir de telles relations.

Au cours de l'année 2007 les contacts bilatéraux les plus notables ont été les suivants :

- rencontres entre la CNCC et l'Institut des Réviseurs d'Entreprise (Belgique) sur le thème des normes d'audit,
- réunions du CSOEC avec la Chambre Fédérale des Conseils Fiscaux (Allemagne) : étude commune sur les prix de transfert,
- CSOEC/CNCC et ICAEW (Grande Bretagne) : Organisation à Paris d'une table ronde sur la mise en application des IFRS en Europe.
- L'OEC, de son côté, à mené en 2007, sous la direction de Jean-Jacques Perrin, une campagne active de sensibilisation des confrères membres de l'Ordre aux réalités de l'environnement européen. Cette action a comporté d'abord un colloque organisé à Bruxelles en mars, puis une série de travaux engagés au niveau des régions et a culminé enfin avec le 62^{ème} Congrès de l'Ordre, résolument placé sous le signe de l'Europe.

L'année 2007 a également été celle du début d'une collaboration prometteuse entre les professionnels indiens de l'Institute of Chartered Accountants of India (ICAI) et la profession française.

Cette dernière a accueilli à Paris en juillet 2007 une délégation de 17 membres de l'ICAI, conduite par son président, M. Sunil Talati. A cette occasion, la DIPAC a organisé une Conférence publique sur le développement des relations économiques entre la France et l'Inde, avec la participation du Ministère des Finances, des agences accompagnant le commerce extérieur et les investissements étrangers et la participation de l'Ambassadeur de l'Inde en France. Réciproquement une délégation française se rendait en Inde en février 2008. Entre temps, le Directeur Général de la DIPAC a participé à une conférence internationale organisée par l'ICAI à Mumbai en décembre 2007 et y a présenté un tableau de la profession française dans son contexte européen.

La DIPAC a également suivi avec beaucoup d'attention les travaux menés par la profession, en particulier avec l'appui de l'Intec, pour analyser les caractéristiques communes des formations initiales conduisant au diplôme, en France et au Canada. Cette analyse a permis la préparation d'un accord de reconnaissance d'équivalences qui pourra, à terme, constituer l'embryon d'une formation internationale proposée par la profession française à ses partenaires étrangers.

Il convient enfin de noter les liens étroits qui sont maintenus entre la DIPAC et la Fédération Internationale des Experts comptables Francophones (FIDEF), se traduisant par une participation active de la DIPAC aux travaux et aux projets de cette Fédération. Le monde de la francophonie correspond d'ailleurs à l'une des orientations privilégiées de la DDDPI dans les opérations de partenariat et d'assistance qu'elle engage vers l'extérieur.

Coordination interne et communication

Comme elle l'avait fait déjà l'année précédente, la DIPAC a poursuivi en 2007 une action systématique de circulation fluide des informations internationales pertinentes et utiles entre les structures internes du CSOEC et de la CNCC.

Elle a animé et maintenu les rencontres périodiques des permanents engagés, à un titre ou à un autre, dans une part des activités internationales de la profession, pour que chacun puisse situer et replacer ses propres interventions techniques dans le cadre général de la stratégie et du positionnement international de la profession française. Sept réunions de ce type ont eu lieu en 2007.

En outre, la DIPAC veille à alimenter les organes décisionnels des institutions professionnelles en informations utiles sur les principaux travaux publiés ou mis en consultation à l'échelle internationale, européenne ou mondiale. En tant que de besoin, des extraits ou des résumés de ces travaux font l'objet de traductions en français pour en faciliter la prise de connaissance par les responsables des principales Commissions spécialisées des deux institutions.

De manière plus large encore, et en direction cette fois de l'ensemble des professionnels français, la DIPAC veille à alimenter et à tenir périodiquement à jour le site Internet Dipacint.com qui permet facilement d'accéder en français à la quasi-totalité des informations disponibles sur ce qui se passe dans le monde entier dans l'univers professionnel comptable. Ces informations résumées renvoient vers la documentation internationale, le plus souvent écrite en anglais, ceux qui voudraient approfondir leur compréhension d'un sujet mentionné sur le site.

Enfin, la DIPAC veille à rendre compte, dans les organes de la presse professionnelle, des principaux événements ou travaux internationaux qui peuvent marquer ou affecter la profession française de la comptabilité et de l'audit et sa participation à la vie internationale.

*
* *
* * * * *

Désormais établie et reconnue, tant au sein des deux Institutions professionnelles dont elle émane qu'auprès des organisations internationales qui les représentent, la DIPAC doit poursuivre encore et intensifier son action au bénéfice de la profession toute entière. L'activité internationale du monde professionnel comptable doit, certes, être suivie et exercée par des experts qualifiés et compétents mais cela ne peut se faire qu'au nom et au profit de tous ; pour que chacun se sente concerné par ce que la profession exprime et défend au plan international, la DIPAC doit continuer à expliquer les enjeux et les risques et à informer précisément et clairement sur tout ce qu'elle entreprend. C'est dans cet esprit qu'elle continuera d'agir en 2008.